Signes religieux : Nouvelle règle dans l'armée US

23/01/2014 à 6h29

L'armée américaine a dévoilé aujourd'hui de nouvelles instructions visant à libéraliser le port de signes d'appartenance religieuse à condition que cela n'affecte pas la « cohésion » des unités ni l'exercice de leurs missions, a annoncé le Pentagone. C'est la première fois que la département de la Défense met en place une politique générale sur cette question, a observé le capitaine de corvette Nathan Christensen, un porte-parole du Pentagone.

> *Ces changements font notamment suite à la plainte d'un Américain de confession sikh qui reprochait à l'armée de ne pas lui autoriser le port de la barbe et du turban.*

La règle prévoit que les différentes branches de l'armée accèdent aux demandes d'autorisation de militaires d'arborer un signe (barbe, tatouage, piercing) ou un vêtement reflétant leur appartenance religieuse «*à moins que ces derniers aient un effet néfaste sur la capacité opérationnelle, l'accomplissement de la mission, la cohésion de l'unité ou l'ordre et la discipline*», a-t-il expliqué. L'autorisation sera accordée par le commandant d'unité «*au cas par cas*». Les instructions se cantonnent à fixer des lignes directrices sans préciser ce qui autorisé ou ne l'est pas.
Les vêtements ou objets qui empêchent l'utilisation en toute sécurité et efficacité d'une arme, sont susceptibles de poser un risque pour la santé du militaire ou d'interférer avec le port d'un uniforme camouflé ou d'un gilet par-balles sont proscrits. «*En promulguant ces nouvelles instructions, nous pensons améliorer la capacité des commandants à promouvoir le climat nécessaire pour maintenir l'ordre et la discipline et réduire les cas, avérés ou ressentis, de discrimination*»

religieuse, a fait valoir Nathan Christensen.
Le Figaro